



LE TRAVAIL EST UN DROIT TOUCHE PAS À MON BADGE !

Le 15/06/2026

Aujourd'hui, des salariés perdent leur habilitation aéroportuaire — et donc leur emploi — pour des motifs mineurs, sans aucun lien avec la sûreté ou la sécurité. **Une simple amende, un non-lieu, une procédure en cours... et vous pouvez perdre votre droit de travailler !**

POURQUOI ON SE MOBILISE

Des habilitations refusées

Pour des motifs mineurs, sans lien avec la sûreté ou la sécurité.

Une atteinte à la présomption d'innocence

Une amende, un non-lieu ou une procédure en cours suffisent à vous priver de votre emploi.

Tous concernés, tous mobilisés

Agents de sûreté, bagagistes, agents d'entretien, vendeurs, personnels au sol...

NOS REVENDICATIONS

1

Une commission paritaire

Pour étudier les dossiers litigieux, au cas par cas.

2

Un badge provisoire

Maintenu pendant l'enquête, jusqu'à la décision de justice.

3

Des critères clairs et justes

Des règles transparentes et identiques pour tous les salariés.

RESPECT • JUSTICE • TRANSPARENCE

JEUDI 18 JUIN — TOUS EN GRÈVE !

Mobilisons-nous ensemble pour défendre notre droit de travailler

✈ LOI DIARD — Déclare-toi gréviste au moins 48 h à l'avance, sinon ta grève ne sera pas reconnue !

Intersyndicale

UNSA • CGT Roissy • CFDT Roissy-CDG • Sud Aérien Solidaires

Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC

UNSA-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG
contact@unsaaerien.com

Rejoignez-nous

